



République française

Département d'Indre-et-Loire



ARRÊTÉ N° 2020/94

Objet : LIGNE DE TRESORERIE 2020 BUDGET PRINCIPAL

Le Président de Tours Métropole Val de Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 29 janvier 2018 accordant délégation au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 14 mai 2020 portant délégation de compétences du Conseil métropolitain au Président durant la période d'urgence sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5111-4 et les articles L 5217-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 février 2020 adoptant le Budget primitif de l'exercice 2020 de Tours Métropole Val de Loire et autorisant le recours à une ligne de Crédit de trésorerie de quinze millions d'euros maximum pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie,

Considérant que pour mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, Tours Métropole Val de Loire se doit de contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée «ligne de trésorerie»,

Vu la consultation qui a été lancée auprès de différents organismes bancaires,

Après avoir pris connaissance, en tous ces termes, de l'offre de financement et de la proposition de contrat établi par **La Banque Postale**, le prêteur :

ARRETE

Article 1 : Choix du prêteur

Tours Métropole Val de Loire décide de contracter auprès de **La Banque Postale** (ci-après « le Prêteur ») un contrat de « ligne de trésorerie utilisable par tirages » d'un montant maximum d'EUR 15.000.000,00 (quinze millions Euros) d'une durée maximale de 364 jours à compter du 29 juin 2020.

Article 2 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie utilisable par tirages

Le contrat de ligne de trésorerie utilisable par tirages de **La Banque Postale** est accepté selon les conditions financières ci-après :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

Prêteur :	La Banque postale
Objet :	Financement des besoins de trésorerie.
Nature :	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum :	15.000.000,00 EUR
Durée maximum :	364 jours
Taux d'Intérêt :	0,160%
Base de calcul :	30/360
Taux Effectif Global (TEG) :	0,20 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur.
Modalités de remboursement :	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date d'effet du contrat :	le 29 Juin 2020
Date d'échéance du contrat :	le 28 Juin 2021
Garantie :	Néant
Commission d'engagement :	7.500,00 EUR, soit 0,05 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat.
Commission de non utilisation :	0.05 % du Montant maximum non utilisé due compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation :	Tirages/Versements. Procédure de virement de trésorerie privilégiée. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages.

Pendant toute la durée du contrat de ligne de trésorerie, les mesures budgétaires seront respectées afin de permettre le paiement des intérêts et accessoires (Chapitre 66 du Budget principal)

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. PHILIPPE BRIAND est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec **La banque Postale**, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 4 : Exécution de l'arrêté

Monsieur le Directeur Général des Services de Tours Métropole Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 19 JUIN 2020



Le Président,

Philippe BRIAND